Syndicat National des Professionnel·le·s de la Petite Enfance

Stop aux contrevérités : des mesures concrètes, maintenant !

Guénange, le 21 novembre 2024

Suite aux déclarations de Madame Canayer, Ministre déléguée en charge de la Famille et **de la Petite Enfance** du 20 novembre 2024, le SNPPE, souhaite réagir pour rectifier certaines affirmations et souligner les véritables enjeux de notre secteur.

1. Sur les parcours professionnels et la polyvalence

Madame Canayer a déclaré :
« Coordonner les parcours pour que les professionnel·les de la petite enfance puissent éventuellement travailler un jour avec des enfants plus grands, voire avec des enfants du secteur du handicap. »

Nous répondons :
Les **Éducateurs de Jeunes Enfants (EJE)** sont déjà des travailleurs sociaux capables de travailler en protection de l'enfance ou auprès d'enfants en situation de handicap. De même, les **Auxiliaires de Puériculture (AP)**, en tant que professionnel·les du paramédical, peuvent intervenir en service de pédiatrie (avec des enfants jusqu'à 16 ans), en pouponnières ou auprès d'enfants en situation de handicap.

Ce dont nous avons besoin, ce n'est pas seulement une coordination des parcours, mais un véritable accès à des **formations continues tout au long de nos carrières**. Ces formations sont indispensables pour envisager des reconversions ou des évolutions professionnelles lorsqu'elles s'imposent, plutôt que d'être écarté·es, relégué·es à des tâches administratives, loin du terrain, au placard.

---

2. Sur les rémunérations et la prime Ségur

Madame Canayer a déclaré :
« Les rémunérations ont déjà été augmentées : les assistantes maternelles, les personnels des crèches avec la mise en place de la prime Ségur. »

Nous répondons :
La **prime Ségur** ne concerne que les professionnel·les du médico-social, ce qui exclut une grande partie des acteur·rices de la petite enfance. Peut-être Madame Canayer confond-elle cette prime avec le **bonus attractivité**, dont les effets tardent encore à être ressentis par de nombreuses structures.

Quant aux **assistantes maternelles**, la hausse récente du SMIC (+2 %) a fait passer leur salaire horaire minimum de 3,28 € à 3,34 €. Une augmentation dérisoire, accompagnée d'une revalorisation tout aussi symbolique des indemnités d'entretien. Ces chiffres illustrent bien le manque de reconnaissance réelle pour ces professionnel·les essentielles.

---

3. Sur la revalorisation non financière

Madame Canayer a déclaré :
« Ce n'est pas une question financière, mais une question de revalorisation. »

Nous répondons :
La **revalorisation** ne peut être dissociée de la dimension **financière**. Nous ne faisons pas de bénévolat. Être valorisé·es, c'est aussi percevoir un salaire décent, à la hauteur des responsabilités que nous assumons au quotidien.

Nous réclamons une **augmentation immédiate de 300 euros** pour toutes et tous, afin d'atteindre le niveau du salaire médian français et rendre ces métiers attractifs.

---

4. Sur la qualité de l'accueil et les taux d'encadrement

Madame Canayer a déclaré :
« Ce qui importe pour nous, ce n'est pas tant le taux d'encadrement, mais la qualité de l'accueil. »

Nous répondons :
La qualité de l'accueil est directement liée au nombre d'adultes disponibles pour encadrer les enfants. Avec des **taux d'encadrement actuels** insuffisants, comment prétendre garantir une prise en charge bientraitante ?

Des contrôles renforcés sont évoqués, mais avec quels moyens et quels personnels ? Plutôt que de se concentrer sur les sanctions, il faudrait privilégier **l'accompagnement des structures** et une amélioration effective des conditions de travail.

---

5. Sur la pénurie de professionnel·les et l'attractivité des métiers

Madame Canayer a déclaré :
« Il manque 10 000 professionnel·les, et la priorité c'est d'embaucher et donc d'augmenter l'attractivité. Si on n'a pas les professionnel·les, augmenter les taux d'encadrement ne servira à rien. »

Nous répondons :
Nous sommes d'accord sur l'urgence d'augmenter l'attractivité. Cependant, une annonce claire concernant une **augmentation progressive des taux d'encadrement**, actée par décret avec une échéance réaliste, enverrait un **signal fort**.

Former des futur·es professionnel·les pour atteindre ces objectifs est une démarche ambitieuse mais nécessaire. Elle s'accompagne impérativement d'une revalorisation salariale et d'un effort global pour améliorer les conditions de travail.

Conclusion : des attentes concrètes pour le secteur

Nous, professionnel·les de la petite enfance, demandons :

1. Des **formations continues accessibles**, pour garantir des évolutions de carrière cohérentes.
2. Une **augmentation salariale immédiate de 300 euros** pour toutes et tous.
3. Un **renforcement progressif des taux d'encadrement**, acté par décret, pour améliorer la qualité de l'accueil et les conditions de travail.
4. Des **moyens accrus pour les communes et les services publics de la petite enfance**, afin d'accompagner les structures plutôt que de simplement les contrôler.

Ces mesures ne sont pas des options, mais des **conditions essentielles** pour faire face à la crise de la petite enfance et garantir un avenir digne à nos métiers.

SNPPE – 45 rue du bois – 57310 GUENANGE

contact@snppe.fr *www.snppe.fr*